

INSTRUCTION AU RESEAU

Type d'instruction : C LR IT

Date de publication : 27/07/2023

Numéro de l'instruction : It 2023-131

Expérimentation d'une nouvelle offre d'accompagnement individuel de soutien à la parentalité - Mise en place d'une instance nationale (Cnaf - Caf)

Résumé : En réponse à l'évolution des attentes des parents autour du soutien à la parentalité, la branche Famille prévoit d'expérimenter une nouvelle offre d'accompagnement individuel. Celle-ci sera expérimentée sur dix départements sur la période 2024 -2025. Dans le cadre de cette mise en œuvre, une instance nationale est créée associant les Caf désirant s'inscrire dans cette nouvelle offre de service. Cette instruction rappelle les premiers éléments de cadrage et présente les modalités de participation. Les Caf intéressées par cette démarche devront adresser la fiche de candidature (en annexe).

Emetteur :

Direction : Direction des politiques familiales et sociales

A l'attention de :

Mesdames et Messieurs les Directeurs et Directeurs Comptables et financiers des Caisses d'allocations familiales,
Mesdames et Messieurs les Responsables de Centre de Ressources

Référents à contacter :

Informé(s) :

[Informé(s)]

Organismes destinataires : Caf Caisses multibranches Centre de Ressources

-Autres : -Cnaf

Caf pivots Caf adhérentes

Champ d'application : Métropole DOM Mayotte

Processus de rattachement : M5 - Accompagner, maintenir et développer l'activité des partenaires d'action sociale

Diffusion : Diffusion réseau Diffusion caf.fr Communicable loi CADA

Texte(s) de référence :

Néant

Documents abrogés ou modifiés :

Néant

Action(s) à réaliser & échéances :

Inscription via la fiche jointe en annexe au plus tard le 23/09/2023

Pour application Pour recommandation Pour information

Mots-clés :

Action sociale, parentalité, accompagnement individuel

Nombre de page(s) : [Nombre de pages]

Nombre et liste des annexes :

Fiche d'inscription

Applicable à compter du : 03/08/2023

Applicable jusqu'au : 23/09/2023



32 avenue de la Sibelle
75685 PARIS cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 57 24

1. Éléments de contexte

Les études conduites par la CNAF¹ s'agissant des attentes et besoins des parents en termes de soutien et d'accompagnement dans leur fonction parentale montrent que, en complément de l'offre de soutien à la parentalité aujourd'hui financée par la Branche Famille, les parents souhaitent davantage être **accompagnés individuellement** pour résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés.

Elles font ainsi apparaître que la modalité d'accompagnement principalement souhaitée par les parents consiste en **des échanges individuels** avec un professionnel de la santé, du secteur social ou de l'éducation (33% des parents).

Parallèlement, le développement d'un marché de prestations de type « coach parentaux » privés répond hors de tout encadrement et de toute sécurisation à un besoin manifeste non pris en compte par les pouvoirs publics. Hors de toute possibilité d'accompagnement financier par la collectivité, il est de fait inaccessible aux familles modestes.

En complément et pour répondre aux besoins des parents, il est recommandé dans la nouvelle Cog Cnaf 2023 - 2027 d'expérimenter sur une dizaine de départements, une **nouvelle offre individuelle d'accompagnement à la parentalité** en l'adossant à des structures connues et financées par le réseau des Caf afin qu'elles s'intègrent à un accompagnement plus global des parents.

Cette démarche d'expérimentation a pour objectifs :

- D'élaborer collectivement une formule optimale permettant le développement d'une nouvelle offre de service individualisée dédiée au soutien à la parentalité ;
- D'identifier les bonnes pratiques en la matière ;
- De mesurer la pertinence d'une telle offre de service et évaluer sa potentielle généralisation.

2. Des prérequis de cette expérimentation inscrits dans le cadre de la nouvelle Cog 2023-2027

Les éléments de cadrage de cette expérimentation pilotée par la branche Famille prévoient notamment :

- Un déploiement expérimental sur deux ans (2024 – 2025) à l'échelle d'une centaine de structures réparties sur une dizaine de département ;
- 3 séances par an et par famille dans un lieu intervenant en matière de soutien à la parentalité (LAEP, maison des 1000 jours/ maison des familles, centres sociaux/ espaces de vie sociale, EAJE, Paej ...)
- Un accompagnement individuel, universaliste, basé sur la libre adhésion, à la demande spontanée des parents ou avec leur accord à la suite d'une orientation par des partenaires locaux (une structure ne pourra pas restreindre l'accès à l'offre aux parents fréquentant déjà le lieu) ;
- Des séances, confidentielles et gratuites pour les parents proposant :
 - o Un espace individuel d'écoute et d'échanges ;
 - o Des conseils de soutien à la parentalité ;
 - o Des relais vers les structures et dispositifs adaptés.
- La réalisation de ces séances par des professionnels titulaires d'un diplôme d'état (professionnels de santé ou sociaux) ou d'une formation dont le sérieux aura été vérifié dans le cadre de l'exercice national en cours de recensement et fiabilisation des interventions en

1 « Les attentes et besoins des parents en matière d'accompagnement à la parentalité » : l'essentiel n°165-2016 – Site : caf.fr

- soutien à la parentalité, et disposant d'une connaissance de l'offre de soutien à la parentalité sur le territoire pour au besoin orienter le parent vers un accompagnement expert ;
- Une offre de service s'appuyant en priorité sur des porteurs de projets déjà financés par les Caf ;
 - Un financement de l'expérimentation à hauteur de **3M€ pour les 2 années** (2024 et 2025) dans le cadre de la Cog 2023-2027 ;
 - La cible de cette expérimentation devrait permettre de couvrir entre **10000 et 15000 familles** au total.

3. Modalités de mise en œuvre

Il est proposé de mettre en place à partir de septembre 2023 un groupe de travail composé d'une dizaine de CAF souhaitant prendre part à cette expérimentation en mobilisant des dynamiques locales et des acteurs locaux du soutien à la parentalité.

En outre, des services de la CNAF : (Dser², Dgfas³, Dicom⁴), le LabParentalité et/ou des partenaires spécifiques tels que des associations nationales, pourront être associés à cette démarche d'expérimentation.

4. Un groupe de travail piloté par la Cnaf avec l'appui de la Caf de l'Isère

Ce groupe aura pour missions de :

- Recenser les actions existantes à travers une opération de benchmark ;
- Elaborer un cahier des charges de cette expérimentation. A ce titre des groupes de travail thématiques pourront être proposés (Ex : profils des intervenants, types de structures, évaluation, financement, etc.) ;
- Produire un téléservice ELAN (sous réserve de confirmation de l'équipe Elan) dédié aux porteurs de projet souhaitant prendre part à l'expérimentation ;
- Construire et structurer les modalités d'évaluation ;
- **Formaliser des outils de communication** pour :
 - o les Caf engagées ;
 - o les partenaires ;
 - o les familles
- **Suivre et évaluer la démarche en lien avec les services de la Dser pour ;**
 - o S'assurer de la bonne mise en œuvre de l'expérimentation ;
 - o Apporter collectivement des réponses aux éventuelles difficultés ;
 - o Echanger sur les réalisations en cours et apporter des correctifs si besoin ;
 - o Evaluer l'impact de cette offre de soutien à la parentalité individualisé pour les familles et les structures de soutien à la parentalité ;
 - o Evaluer la complémentarité avec l'offre d'accompagnement collectif de soutien à la parentalité.
- **Produire et valoriser le bilan final de cette expérimentation à travers notamment :**
 - o La réalisation d'enquêtes et d'entretiens auprès des parents et des partenaires ;
 - o La diffusion de questionnaires ;
 - o L'analyse des données recueillies ;
 - o La publication d'un bilan à destination de la Cas de la Cnaf.

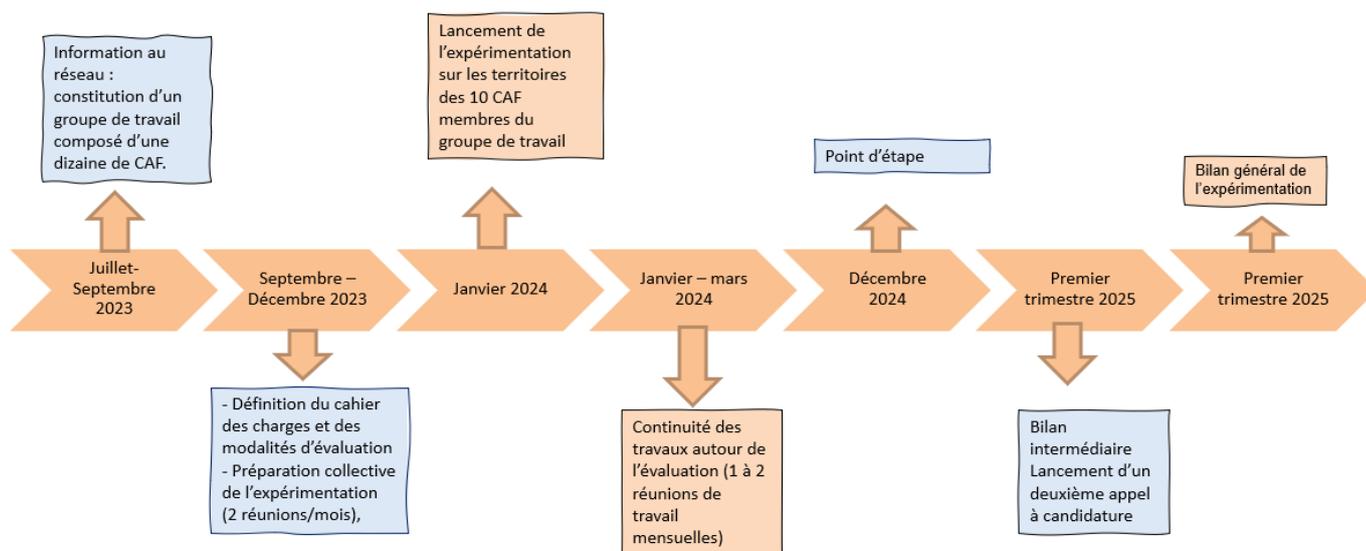
2 DSER : Direction des statistiques de l'évaluation et des ressources

3 Dgfas : Direction de la gestion et du financement de l'action sociale

4 Dicom : Direction de la communication

5. Calendrier de l'expérimentation selon six phases :

Ces éléments sont donnés à titre indicatif et pourront être complétés selon les besoins de l'expérimentation.



6. Modalités de participation à l'expérimentation :

Ce groupe national serait composé des 10 référents parentalité Caf issus des territoires mobilisés par cette expérimentation.

Les Caf intéressées par cette démarche devront adresser la fiche de candidature en annexe au plus tard le **22 septembre 2023**.